

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 janvier 2018 à 19 h 15, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Micheline Déry, CPA, CGA, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 à 19 h 20.

2018-01-15

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Approbation de l'ordre du jour
- 3- Adoption des conditions de travail de l'exercice financier 2018
- 4- Adhésion au régime d'assurance-collective de la Capitale offert par la Fédération québécoise des municipalités
- 5- Avis de motion et présentation du projet de règlement 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2018
- 6- Autorisation de paiement de l'assurance multi-risques pour l'année 2018
- 7- Période de question
- 8- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-16

ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les modifications aux conditions de travail des employés municipaux pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-01-17

ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE-COLLECTIVE DE LA CAPITALE OFFERT PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que, suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organisme municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Télesphore désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore adhère au régime d'assurance-collective de la Capitale souscrit par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la période prenant effet au 1er mars 2018 et qu'elle s'engage à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

D'AUTORISER la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

D'ACCORDER à la FQM et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à procéder à l'adhésion de la Municipalité de Saint-Télesphore au régime d'assurances collective souscrit par la FQM pour entrer en vigueur au 1^{er} mars 2018 ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-18

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 322-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2018*.

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance.

PAR CONSÉQUENT, le conseiller Jean-Marie Lavoie présente le projet du *Règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2018*.

2018-01-19

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ASSURANCE MULTI-RISQUES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la couverture d'assurance multi-risques est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année 2018,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d'assurance municipale pour l'année 2018 au montant de 17 590,00 \$ taxes incluses, avec Groupe Ultima inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 17 590,00 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance multi-risques de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes dans la salle.
Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2018-01-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière